



# La prise en compte de la question de l'énergie par le Grand Lyon

Colloque « Energie et Territoires: vers des agglomérations post pétrole »

# Sommaire

- 1. Présentation du Grand Lyon
- 2. L'énergie, une approche progressive abordée sous l'angle environnemental
- 3. Le Plan Climat Territorial(PCT), révélateur de l'importance de la question énergétique
- 4. Modalités de prise en compte de la thématique énergie
- 5. L'appropriation par la Commission Spéciale Consultative Interne
- 6. Les raisons de cet intérêt
- 7. Déclinaison des enjeux : environnementaux et économiques
- 7 bis. Déclinaison des enjeux : sociaux et territoriaux
- 7 ter. Déclinaison des enjeux : lisibilité et multiplicité des acteurs
- 8. Les syndicats d'énergie du Grand Lyon
- 9. Etudes conduites à l'échelle de l'agglomération
- 10. La question de la prise de compétence
- 11. Conclusion

# 1. Présentation du Grand Lyon

RÉPARTITIONS DES ÉMISSIONS CO<sub>2</sub> PAR CONFÉRENCES DES MAIRES (2003)



- 57 communes depuis 2008
- 1,5 Millions d'habitants
- EPCI créé en 1969
- Consommation

Lônes et Côteaux du Rhône :	513 936t CO <sub>2</sub> /an	4t/an/hab
Lyon-Villeurbanne :	2 017 172t CO <sub>2</sub> /an	4t/an/hab
Ouest Nord :	338 263t CO <sub>2</sub> /an	8t/an/hab
Plateau Nord :	478 674t CO <sub>2</sub> /an	6t/an/hab
Porte des Alpes :	381 349t CO <sub>2</sub> /an	6t/an/hab
Les Portes du Sud :	1 865 050t CO <sub>2</sub> /an	26t/an/hab
Rhône Amont :	422 512t CO <sub>2</sub> /an	4t/an/hab
Val d'Yzeron :	993 623t CO <sub>2</sub> /an	5t/an/hab
Val de Saône :	548 110t CO <sub>2</sub> /an	8t/an/hab

## 2. L'énergie, une approche progressive, abordée sous l'angle environnemental

- Dans les **années 90**, les 2 chartes d'écologie urbaine - 1992 et 1997- mentionnent l'effet de serre.  
En 97, le passage de 5 à 15% d'énergie renouvelable est évoqué.
- **2005**: Adoption de la 1<sup>ère</sup> version de l'Agenda 21, dont l'un des 5 axes concerne la lutte contre l'effet de serre.
- **2007**: Adoption de la 2<sup>ème</sup> version de l'Agenda 21, dont 25 actions sur 100 concernent la lutte contre l'effet de serre.  
Ces actions sont regroupées autour de 6 objectifs renvoyant au changement climatique et parmi ces objectifs figure explicitement :  
« Le Grand Lyon s'engage à mieux consommer et mieux maîtriser l'énergie »
- **18 décembre 2007**: vote de la délibération cadre du Plan Climat Territorial

### 3. Le Plan Climat Territorial (PTC), révélateur de l'importance de la problématique énergie

- La délibération définit la **démarche** PCT du Grand Lyon :
  - quantifier les émissions de GES du territoire et de l'institution
  - proposer des objectifs de limitation des GES en cohérence avec le cadre national et international : 3 x 20%
  - mettre en œuvre les actions permettant d'atteindre ces objectifs
- Le PCT engage la Communauté urbaine sur des **objectifs chiffrés**
- Le PCT articule ses engagements selon les **périmètres d'intervention** concernés :
  - celui de l'institution
  - celui des politiques publiques
  - celui du territoire



## 4. Modalités de prise en compte de la thématique énergie

### Au niveau administratif

- Initiée par la mission Ecologie – DGDU -
- Relayée par la Mission Agenda 21 – DPASA - soutenue par la DG
- Confortée par l'élaboration partagée du Plan Climat Territorial – DGDU – par essence, transversal.

### Au niveau politique

- Portée initialement par des élus écologistes très motivés
- S'élargit progressivement aux autres sensibilités, du fait :
  - de la prise en compte du changement climatique en lien avec les évènements extrêmes
  - de l'augmentation du coût des matières premières et énergies fossiles
  - de l'évolution juridique et financière du marché de l'énergie
  - des impacts pressentis de la crise économique
- Désignation de 2 Vices Présidents :
  - un Vice Président Energie
  - un Vice Président Mission Développement Durable en charge de la prospective

## 5. L'appropriation par la Commission Spéciale Consultative Interne

- **Créée en 2002** dans cadre loi 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale
- Chargée d'étudier et faire des propositions concernant des évolutions possibles de compétences en accord avec les communes
- Composée de **18 membres** retenus sur la base d'une représentation proportionnelle des groupes politiques de l'assemblée communautaire
- Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, rapports soumis au Président du Grand Lyon en vue d'une approbation par le Conseil de Communauté et des conseils municipaux, statuant à la majorité qualifiée, après avis de la commission d'évaluation des transferts de charge
- **Emergence de la thématique énergie en 2007**, qui s'est traduite par :
  - une nomination d'un référent technique
  - des interrogations sur contours et intitulé de l'éventuelle compétence

## 6. Les raisons de cet intérêt

### Contexte :

- Une augmentation continue de nos consommations d'énergie
- Une augmentation tendancielle du prix de l'énergie, dans un contexte d'ouverture à la concurrence, de dérégulation, mais aussi de crise.

### Enjeux multiples et complexes:

- Environnementaux
- Economiques et financiers
- Sociaux
- Structuration du territoire
- Lisibilité



## 7. Déclinaison des enjeux - environnementaux et économiques -

- **Environnementaux**

- exprimés au travers des 3 x 20%
- accompagnement au changement
- réflexions sur montage de sociétés tiers investisseurs ou SAS EnR

- **Economiques et financiers**

- à l'échelle de l'institution : travail sur le patrimoine et ses consommations
- à l'échelle du territoire:
  - réflexions incluses dans les politiques publiques  
Eau, Propreté...
  - valorisation d'une filière cleantech
  - accompagnement des pôles de compétitivité  
Axelera, Lyon UrbanTrucks §Bus, Tenerrdis

## 7bis. Déclinaison des enjeux (suite) - sociaux et territoriaux-

- **Sociaux**

Jusqu'à l'an dernier, 15% d'augmentation par an d'impayés énergétiques, traités par le Département au travers du Fonds Social du Logement.

Crainte d'une extension de la précarité énergétique et d'une vulnérabilité renforcée de certains territoires : lotissements de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> couronne.

- **Structuration du Territoire**

Le SCOT, en cours d'élaboration a pris le parti de favoriser la densité autour des pôles de proximité et des axes de transport structurant.

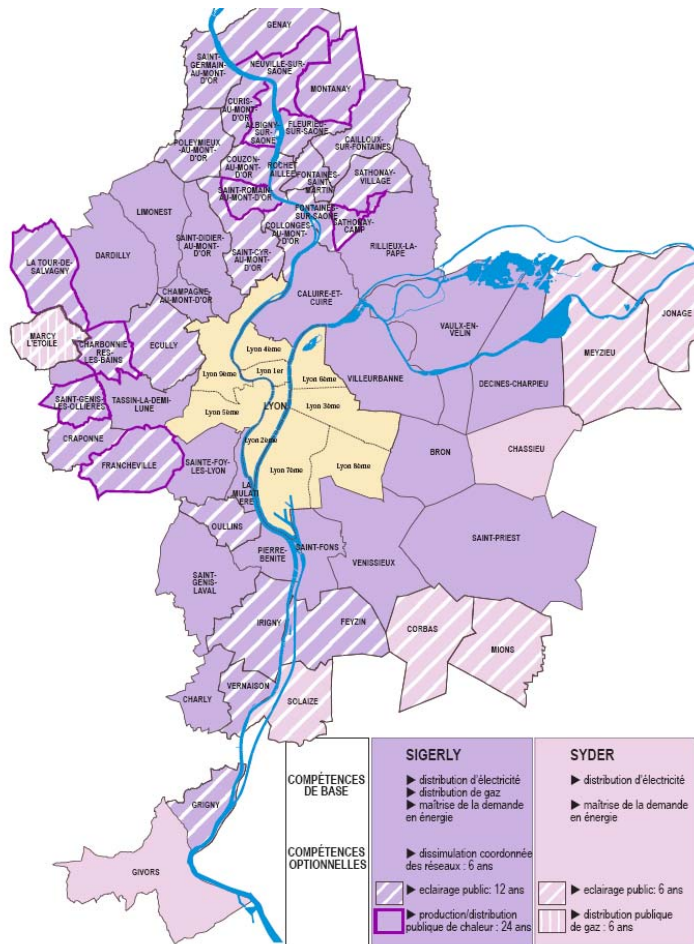
Les réseaux de chaleur peuvent être des outils contribuant au renforcement de cette structuration par leurs extensions ou la création de maillages.

## 7 ter. Déclinaison des enjeux (suite) - lisibilité et multiplicité des acteurs -

Une multitude d'acteurs aux statuts et moyens très divers :

- Les **grands opérateurs historiques** : EDF GDF, qui, bien que désormais scindés en plusieurs sociétés, bénéficient du tarif régulé jusqu'en juillet 2010
- Les **nouveaux entrants** sur le marché de la fourniture d'énergie : Poweo, Electrabel, Enel...mais aussi les délégataires des réseaux de chauffage urbain : Dalkia, Cofatel...
- Les **syndicats de distribution d'énergie**, autorités concédantes, dont les compétences évoluent progressivement : SIGERLY, SYDER
- Les **associations locales**, souvent d'origine militante, qui se sont professionnalisées et assurent un travail important d'information, de formation, d'accompagnement de projet : RAEE, HESPUL, ALE
- L'**ADEME**, acteur incontournable représentant l'Etat. Elle intervient en tant qu'incitateur, prescripteur et joue un rôle d'amorçage en modifiant régulièrement ses engagements financiers.

## 8. Les syndicats d'énergie du Grand Lyon



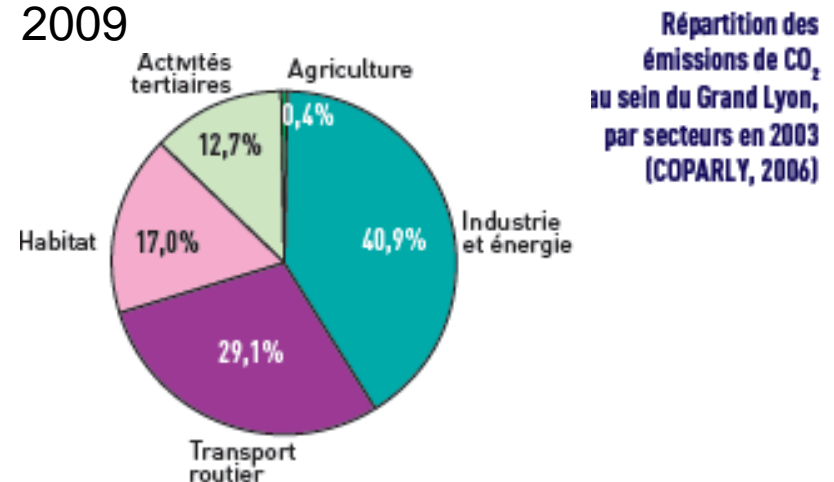
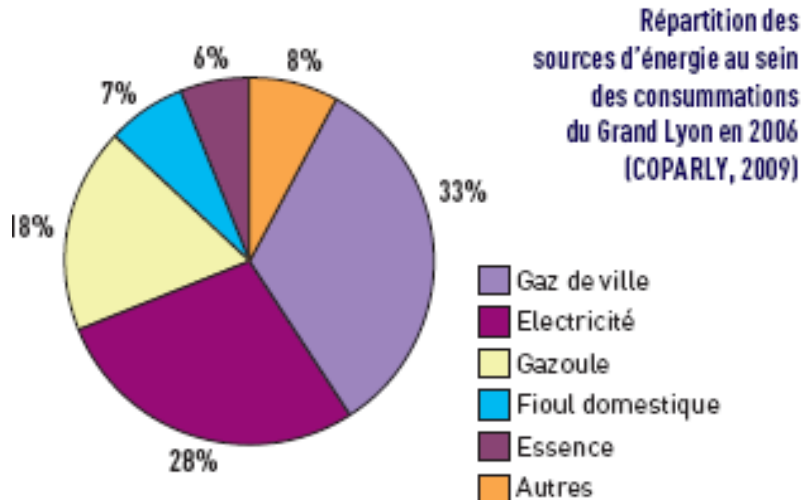
Rappel:

- L'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie insiste sur la rationalisation à entreprendre pour ne plus avoir qu'un syndicat intercommunal de taille départementale.
- Cette échelle est considérée disposer de la taille critique pour se moderniser, développer son activité, être un interlocuteur cohérent pour le concessionnaire EDF

## 9. Etudes conduites à l'échelle de l'agglomération

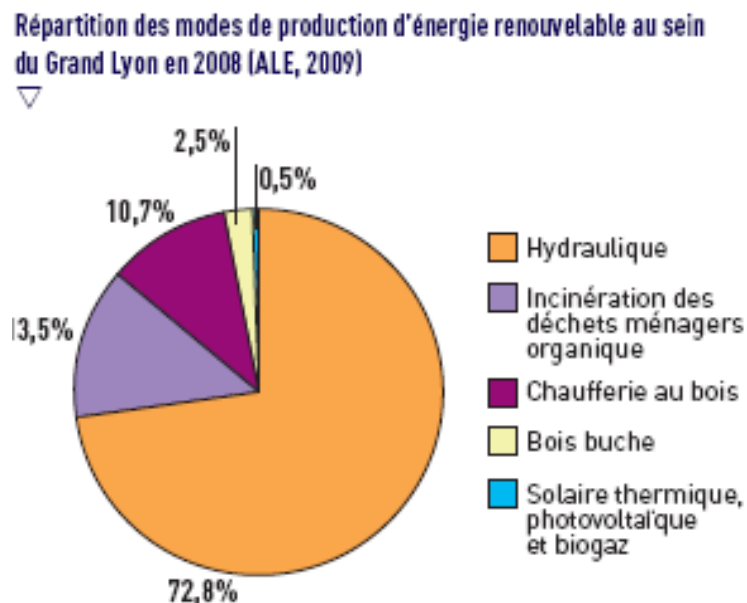
Les études et documents mentionnés concernent le volet Energie du Diagnostic Climat , établi dans la perspective du Plan d'Actions du PCT :

- Bilan énergétique territorial de l'agglomération lyonnaise, POLYEN, 1999
- **Bilan énergétique territorial** 2000 – 2007 COPARLY 2009
- Inventaire des **émissions de Co2** de l'agglomération lyonnaise COPARLY 2003, mise à jour 2009

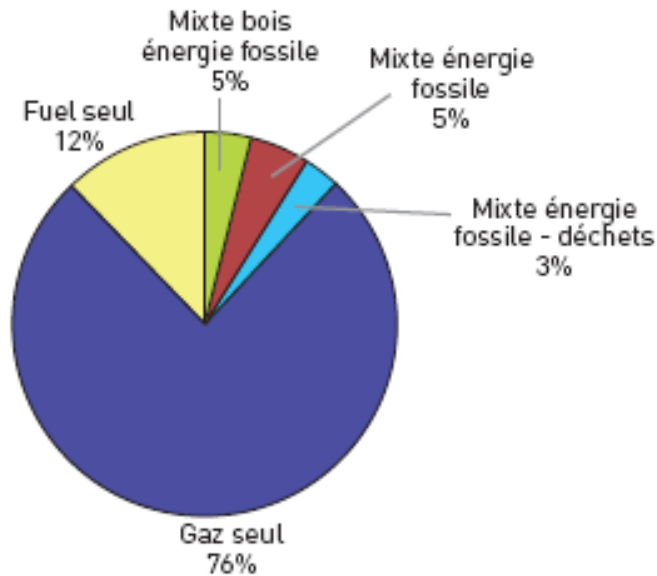


## 9bis. Etudes conduites à l'échelle de l'agglomération

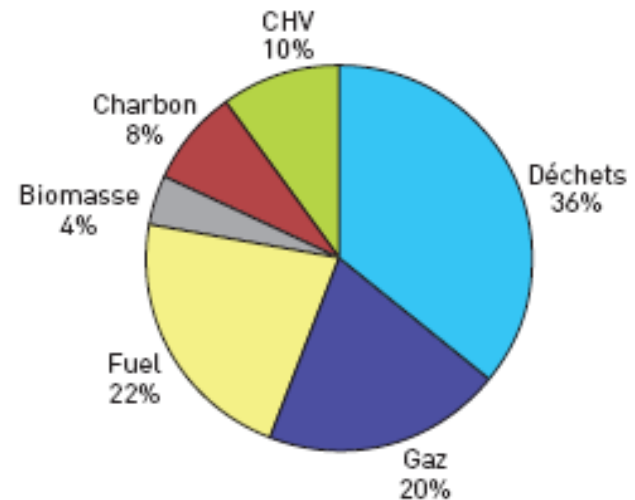
- Introduction de l'énergie dans l'Observatoire du Développement Durable, créé en 2005
- Enquête de perception des ménages 2006 et 2008
- Etat des lieux 2006 et potentiel d'énergie renouvelable sur le Grand Lyon AXENNE janvier 2008
- Repérage des réseaux de chaleur publics et privés de l'agglomération lyonnaise INDDIGO novembre 2008



- Repérage des **réseaux de chaleur publics et privés** de l'agglomération lyonnaise INDDIGO novembre 2008



Mixité énergétique globale des réseaux de chauffage urbain (en nombre d'installations)



Mixité énergétique sur 6 réseaux de chaleur urbains saison de chauffe 2006 - 2007

## 10. La question de la prise de compétence

- **Quelles compétences?**

Plusieurs axes de travail proposés à la Commission Spéciale : réseaux de chaleur, certificat d'économie d'énergie, lisibilité des acteurs ont conduit à suggérer deux compétences éventuelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie
- Réseaux de chaleur public

- **Dans quelle perspective?**

- Donner au GL un rôle de « chef d'orchestre » de la question énergétique vis-à-vis de l'ensemble des acteurs de son territoire
- Permettre au GL d'élaborer une **stratégie d'agglomération** qui pourrait se traduire par un document de cadrage, type **Schéma Directeur Energétique**

- **Selon quelles modalités?**

Elaboration en cours de scénarii afin de préciser les charges techniques contractuelles et financières induites en regard des ressources potentielles.



# 11. Conclusion

- **A ce jour , aucune décision n'est prise** concernant une éventuelle prise de compétence, mais du fait de l'existence de ce questionnement, on observe néanmoins des positionnements différenciés d'acteurs :
  - **intérêt presque unanime des 6 communes**, en charge de réseaux de chaleur publics, qui préféreraient confier au Grand Lyon la maintenance technique, la négociation contractuelle, le marketing territorial d'un outil de structuration du territoire.
  - **inquiétude du côté du principal syndicat d'énergie**, dont les compétences optionnelles empiètent sur la compétence aménagement du Grand Lyon, qui se positionne comme acteur incontournable du secteur de l'énergie et bénéficie de ressources importantes.
- Quelle que soit la décision politique finale, **le Grand Lyon ne pourra se désintéresser de cette thématique** compte tenu des enjeux qu'elle recouvre.

